



LE JARDIN D'EPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 49 92 22 12/ 06 79 28 19 02

amaplejardinepicure@gmail.com

<http://amaplejardinepicure.e-monsite.com/>



CONTRAT Saison 20 FARINES

Le présent contrat est passé pour une livraison de FARINES issues de l'agriculture biologique provenant du MOULIN SAINT-JOSEPH, à 13450 GRANS.

Prénom et NOM :

N° portable :

MODALITES D'ENGAGEMENT : La souscription au présent contrat implique l'adhésion à l'association AMAP « Le Jardin d'Épicure » conjointement à celle du réseau des Amaps de Provence. Les signataires s'engagent à respecter les principes définis dans la charte des AMAP. Le paiement par chèque est demandé lors de la commande. Les dates de livraison peuvent varier en fonction des aléas de production.

Désignation	Poids	Prix en euros	22-mai		3-juil.		11-sept.	
			Qté	Total	Qté	Total	Qté	Total
Blé T 65	5 kg	8						
	1kg	2						
Blé T 80	5 kg	8						
	1kg	2						
Blé T 110	5 kg	8						
	1kg	2						
Blé T 150	5 kg	8						
	1kg	2						
Seigle	5 kg	8						
	1kg	2						
Petit Epautre	5 kg	20						
	1kg	4,5						
5 Céréales	5 kg	14						
	1kg	3,5						
Kamut	5 kg	20						
	1kg	4,5						
Sarrasin	5 kg	16						
	1 kg	4						
Pois chiche	800 g	4						
TOTAL en € par COMMANDE et N° de chèque								

Les chèques libellés à l'ordre du MOULIN SAINT JOSEPH (**1 CHEQUE PAR DATE DE COMMANDE**), confiés au référent de L'AMAP « Le Jardin d'Épicure », seront encaissés à chaque livraison.

Fait à Istres

Amapien

le producteur

Fait en 2 exemplaires : Amapien / Producteur